

Mère Marie-Henri Champenois - Une femme d'actions

Pour que le caractère d'un être humain dévoile des qualités vraiment exceptionnelles, il faut avoir la bonne fortune de pouvoir observer son action pendant de longues années. Si cette action est dépouillée de tout égoïsme, si l'idée qui la dirige est d'une générosité sans exemple, s'il est absolument certain qu'elle n'a cherché de récompense nulle part et qu'au surplus elle ait laissé sur le monde des marques visibles, on est alors, sans risque d'erreurs, devant un caractère inoubliable.

« Jean Giono – L'homme qui plantait des arbres – Editions Gallimard, 1983 »



Dans le petit village de Ruillé-sur-Loir (Sarthe), depuis quelques mois, la Mère Marie-Henri Champenois, de la

Congrégation de la Providence, est gravement malade et le dimanche 25 mai 1924, au début de la grande messe, elle reçoit l'Extrême Onction. La Mère Supérieure Générale (de 1909 à 1924) décède quelques instants après. Sa sépulture a lieu le mercredi 28 mai.

Ainsi, il y a 100 ans disparaissait Lucie Champenois mieux connue sous le prénom de Sœur Marie-Henri. Sa vie religieuse fut bien remplie et son œuvre fut importante comme le souligne Sœur Gabriel-Marie GOUIN dans l'imposante biographie qu'elle lui a consacrée (document que m'a transmis Annick Lutton, membre LBE).

Je vous propose de vous présenter une vue d'ensemble de sa vie et de son œuvre car elle fut non seulement une religieuse mais aussi une « femme d'actions », courageuse, visionnaire et dans son temps.

Son enfance

C'est à Charsonville, en plein cœur du pays de Loire - Beauce, que naquit Marie Lucie Champenois, le 2 décembre 1853, fille de Louis Champenois cultivateurs (1823-1893) et de Sophie Cherrière (1826-1883). Famille profondément chrétienne puisqu'elle donna à l'Eglise plusieurs prêtres et religieuses. Une sœur, devenue Mère Saint-François Champenois, religieuse de la Congrégation des Sœurs de la Présentation de la Sainte Vierge, Maîtresse des Novices, puis assistante, décédée à sa Maison mère à Tours le 2 juillet 1935.

Trois de ses nièces entrèrent à Ruillé-sur-Loir ; Sœur Saint-François de Sales (1891-1965), fille de son frère Henri, Sœur Marie-Johanna (1887-1955) et Sœur Marie du Sacré-Cœur (1890-1918), filles de son frère Jean ; ainsi qu'une petite cousine, Sœur Stanislas Kostka Lubin (1888 – 1982). D'autres nièces et petites nièces entrèrent à la Présentation.

Lucie Champenois était l'aînée de la famille comptant trois filles (Lucie, Germaine et Hélène) et deux garçons (Henri et Jean).

Vers la fin de l'année 1862, après avoir vécu à Charsonville, la famille Champenois habita la ferme de Boynes à proximité de Baccon.

Au sein de sa famille, elle puisa, avec le bon sens robuste du pays beauceron, la foi vive et héréditaire de ses parents. Comme il n'y avait qu'une école laïque à Baccon, ses parents la confièrent à son oncle, l'abbé François Champenois (1821-1894), curé de Chaingy, où elle pouvait aller à l'école chez les Sœurs de Ruillé. Elle apprit également de sa tante et marraine, qui tenait le presbytère, à s'adonner aux soins du ménage. Lucie conserva toujours une grande et reconnaissable affection à sa maîtresse de classe, Sœur Marie-Valentine Mollier qui enseigna à Chaingy de 1861 à 1868.

Quand éclata la guerre de 1870, Lucie avait 16 ans. Ses parents crurent que la Loire arrêterait les Prussiens dans leur marche, c'est pourquoi ils envoyèrent leurs trois filles chez un cousin, à Lailly. Le pays fut envahi et les communications interdites. Lucie souffrit beaucoup de cette séparation de plusieurs mois. Un soir, vers le début d'octobre 1870, on apprit qu'un habitant de Baccon venait d'arriver à Lailly et allait repartir. Elle le pria de se charger d'une lettre. Aussitôt, la jeune fille rédigea une lettre exprimant si affectueusement son ardent désir de revoir ses parents, que son père la porta au général allemand afin d'obtenir le laissez-passer nécessaire pour venir chercher ses filles. Le général lut le billet et, tout ému, dit à M Champenois : « je comprends que lorsqu'on a une telle enfant, on veuille l'avoir près de soi ». Et aussitôt, il remit un laissez-passer.

Lors de la bataille de Coulmiers, la ferme se trouvait en plein feu. Les enfants montèrent au grenier afin de regarder les combattants, tandis que Lucie se retira dans un appartement pour prier....

Avant de partir, les Prussiens installés à Baccon avaient pillé la ferme de Boynes, tué toutes les poules dont ils n'avaient laissé que les têtes qu'on ramassa soigneusement, la famille n'ayant pas autre chose à manger. Les intestins des moutons égorgés par les occupants, fournirent de la graisse avec laquelle on fabriqua des chandelles de suif pour s'éclairer durant l'hiver 1870-1871.

Lucie fut encouragée et aidée à suivre sa vocation par l'abbé Le Conte, curé de Baccon, malgré les sollicitations de son oncle (François Champenois), curé de Chaingy. Ce dernier aurait préféré qu'elle choisisse une Congrégation plus proche de la famille ; les Gardiennes Adoratrices de l'Eucharistie, dites « Sœurs de Saint Aignan », fondées à Orléans en 1853 par Monseigneur Dupanloup.

Le départ fut donc fixé au 4 décembre 1873. Lucie venait d'avoir 20 ans. Ses parents voulurent la conduire eux-mêmes à Ruillé. A son arrivée, elle prit le nom de Sœur Marie-Henri.

Deux ans plus tard, après ses premiers vœux, qu'elle prononça le 8 septembre 1875, Sœur Marie-Henri fut envoyée au Pensionnat de la Providence, à Rennes, pour faire la classe aux enfants. Elle y passa 15 ans.

Ensuite, Sœur Marie-Henri entra dans une nouvelle phase de son existence. Elle passa au Conseil les 34 dernières années de sa vie, dont 15 dans la charge de Supérieure Générale.

Elle consacra toutes ses forces aux visites d'Etablissement, entre lesquelles elle revenait à la Maison-Mère comme à son point d'attache.

La Congrégation des Sœurs de la Providence

La Révolution française en supprimant les monastères et les couvents, avait fait naître, dans certains milieux, un besoin de reconstruire un monde catholique et hâté la mise en place d'un nouveau type de famille religieuse ; les Congrégations actives avec une Supérieure Générale pour les diriger. Effectivement, en France, le 19^{ème} siècle fut une époque d'une croissance extraordinaire pour les créations de Congrégations féminines. On estime que 400 Congrégations naîtront en France entre 1800 et 1880. On assista, dans les villes et surtout dans les campagnes, à une multiplication des Communautés féminines dédiées à l'enseignement, aux soins aux malades...

Cette vague congréganiste féminine atteindra également les autres pays catholique.

L'histoire de la Congrégation des Sœurs de la Providence débuta à la Restauration. Mlle Zoé Rolland du Roscoät, de Pléhédel (22), songeait à fonder une congrégation enseignante et hospitalière. Et en 1816, elle dévoila son projet au Père de La Chapelle, Jésuite de la communauté de Laval, à l'occasion d'une mission donnée par ce religieux à Saint-Brieuc. Le Père de La Chapelle était en relation avec l'abbé Dujarié, curé de Ruillé-sur-Loir (Sarthe) qui, depuis 1806, s'efforçait lui même de mettre sur pied, une communauté de religieuses pour faire la classe aux petites filles de sa paroisse. Il avait fait construire une maison d'accueil pour héberger les pauvres, les enfants abandonnés et les malades. Maison qu'il dénomma « La Petite Providence ». Cette maison, toujours visible, ouvrit ses portes en 1806.

Ainsi Mlle du Roscoät vint à Ruillé-sur-Loir et ouvrit aussitôt une classe pour les enfants. Elle devint alors la première Supérieure Générale de la Congrégation de la Providence de Ruillé. Les deux fondateurs assignèrent un double but à leur institut : l'instruction des enfants et le soulagement des malades et des pauvres.

Cependant, Mlle du Roscoät mourut en 1822. Mère Marie (Aimée Lecor), de l'île de Bréhat, qui l'avait suivie à Ruillé, lui succéda le 8 septembre 1822 et gouverna la Congrégation pendant près d'un demi-siècle. Sous son impulsion de nombreuses communautés naquirent en France pour servir les pauvres, les enfants et les malades. En 9ans, elles passèrent de 7 à 52.

Par exemple, en 1837, les sœurs de la Providence arrivèrent à l'Hôpital Général d'Orléans. Elles avaient en charge l'hospice des vieillards, les aliénés et les enfants orphelins, trouvés et abandonnés, soit environ 1500 lits. De 1837 à 1980, on estime à environ 1500 religieuses qui auront exercé à l'hôpital général d'Orléans. Cependant à la fin de leurs missions, en 1980, la communauté était réduite à 7 Sœurs à Orléans, qui se retirèrent, pour la plupart, dans leur Maison Mère de Ruillé-sur-Loir.

Au mois d'août 1839, Mgr Guynemer de La Hailandière (1798-1882) évêque de Vincennes (Indiana) de 1839 à 1847, vint à Ruillé demander des religieuses pour son diocèse. Mère Marie (Aimée Lecor), accepta d'envoyer quelques Sœurs, parmi lesquelles la Sœur Théodore Guérin (1798-1856, canonisée en 2006 par Benoît XVI). Il fut convenu que la Providence américaine serait totalement indépendante de la Providence française.

Par la suite les sœurs enseignantes s'installèrent dans toute la France, puis en Angleterre, en Belgique, au Pays-Bas et en dehors de l'Europe, comme les États-Unis, Sri Lanka et Madagascar...

Epoques difficiles pour la Congrégation

La Congrégation des Sœurs de la Providence traversa à la fin du 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle des périodes difficiles pour la survie même de la Communauté. En effet, d'après la Loi du 31 octobre 1886, l'enseignement dans les écoles publiques devait être exclusivement confié à un personnel laïc. Toutes les écoles communales tenues par la Congrégation tombaient donc sous le coup de la laïcisation.

L'évêque du Mans, demanda aux Sœurs de la Providence qui enseignaient, de choisir entre l'exil et la sécularisation. Mais il leur précisa que toutes ne trouveraient pas un refuge hors de France. Les quelques Maisons envisagées à l'étranger ne pouvant donner asile à 300 religieuses. La sécularisation consistait donc à quitter l'habit religieux. Les sécularisées devaient être dégagées de tout lien avec leur Institut. Elles n'appartiendraient plus à la Congrégation, ni par l'habit, ni par les vœux.

Par la suite, la loi du 7 juillet 1904, enleva purement et simplement à tout membre d'une Congrégation religieuse le droit d'enseigner. C'est pourquoi, de 1904 à 1913, les Sœurs de Ruillé quittèrent 105 écoles.

Cependant, beaucoup plus tard, l'avenir devait donner raison à Mère Marie-Henri. En effet, un décret du 27 mars 1973, signé par le Ministre de l'Intérieur, M Raymond Marcellin (1914-2004) et par le premier Ministre, M Pierre Messmer (1916-2007), approuvait les nouveaux statuts de la Congrégation, dont voici l'article premier : « La Congrégation des Sœurs de la Providence de Ruillé-sur-loir a été fondée pour travailler dans les œuvres enseignantes, éducatives, apostoliques, hospitalières et caritatives, en France ou dans tout autre pays ».

De plus, la maison dite de « Bellevue » (plus tard nommée « La Closerie ») avait été acquise par la Congrégation en

1843, puis cédée à la paroisse de Ruillé en échange du Presbytère du Père Dujarié qui serait transformé en maison de retraite pour les Sœurs âgées. La loi de séparation des Eglises et de l'Etat, promulguée en décembre 1905, abrogeait le Concordat de 1802 et confisquait, au profit du Gouvernement, tous les biens d'Eglise. Le curé de Ruillé, M l'abbé Edouard Roulet, dut donc quitter « Bellevue », le 1er mai 1907 et se retirer provisoirement dans une habitation louée dans le bourg. En 1913, une maison (le presbytère actuel) se trouvant sans locataire, la propriétaire, Mme Chevereau, voulut bien le vendre. La Congrégation, le 20 mai 1913, par Mère Marie-Henri remis le prix d'acquisition du presbytère à M le Chanoine Blin qui acquit le presbytère.

La première guerre mondiale (1914-1918)

Mère Marie-Henri, Supérieure Générale depuis le 8 septembre 1909, donna l'exemple. Le 4 août 1914, deux jours après la mobilisation, elle ouvrit dans un immeuble de la Maison Mère : « la Cour », une garderie pour les enfants, afin de permettre aux femmes de travailler à la moisson que leurs maris mobilisés n'avaient pu finir. Quelques jours plus tard, elle mit les locaux de l'ancien Pensionnat de Ruillé à la disposition du service de Santé pour l'établissement d'un Hôpital auxiliaire, en partie aux frais de la Communauté.

De l'Hôpital d'Orléans, où elle était en visite, elle disait, le 15 décembre 1914, à Sœur Philomène Jeckert, Supérieure de Hoeselt (Belgique) : « si nous avions à Orléans 100 Sœurs de plus, comme elles seraient utiles pour soigner malades et blessés ! Il y en a ici plus de 700. Toutes travaillent plus qu'elles n'ont de forces. A la Providence et partout, même oubli de soi. Nos vénérables de 80 ans et plus, lunettes sur le nez, tricotent, tricotent... Il faut des bas, des camisoles pour ces pauvres enfants. Je trouve que depuis que personne n'ose plus penser à soi, chacune en est mieux... ».

Par ses circulaires, la Révérende Mère s'efforça de maintenir le bon moral de ses filles. Elle leur écrivait le 7 juin 1916 : «...Malgré tout il faut tenir. C'est le mot d'ordre. Tenir dans la confiance en Dieu, tenir dans la prière persévérante, tenir dans l'épreuve et l'angoisse comme nos braves dans les tranchées, tenir dans le labeur quotidien, dans le dévouement obscur et caché, tenir dans la stricte observance de la discipline religieuse.... »

Quelques uns de ses projets

Depuis plusieurs années, Mère Marie-Henri formait le projet de recevoir des orphelines dans les locaux du pensionnat de Ruillé, inoccupés depuis le décret de fermeture de 1904. Mais en 1916, le Service de Santé manifesta son intention de transformer l'ambulance de Ruillé en hôpital réservé aux soldats tuberculeux. Devant le danger de contagion pour toute la Communauté, elle exposa au Médecin-chef son dessein de créer plutôt un Orphelinat après le départ des blessés. L'établissement, appelé « Nazareth », fut inauguré le 21 novembre 1917.

La Supérieure Générale désirait également reprendre un projet cher à ses prédécesseurs. C'était le transfert à la Maison Mère des restes vénérés de la fondatrice de l'Institut, décédée et inhumée à Pléhédel en 1822. Au début de mai 1921, on entreprit les fouilles. L'exhumation donna lieu à de pieuses cérémonies. Puis, les formalités administratives étant remplies, les précieux restes de la fondatrice furent acheminés vers Ruillé. Ils furent déposés dans la grande salle Saint Joseph, ornée à cet effet, et les Sœurs assurèrent auprès d'eux une garde de prière. Quelques jours plus tard, après un service solennel, ils furent processionnellement conduits à la chapelle du cimetière de la Communauté. Les restes vénérés de la Révérende Mère Marie-Madeleine reposent depuis dans une excavation pratiquée dans le mur de la chapelle Saint Michel élevée au cimetière conventuel. Cette cavité est recouverte d'une plaque de marbre blanc enchâssée dans un petit monument de pierre sculptée portant l'écusson de la famille de Roscoät.

Mère Marie-Henri désirait laisser un mémorial du premier centenaire de la Grande Providence en dotant l'église conventuelle de peintures murales qui représenteraient des scènes évangéliques évoquant l'esprit et les œuvres de la Congrégation. Elle fit choix de celles-ci : Nativité de Notre Seigneur, Sa Présentation au Temple, La fuite en Egypte, Nazareth, L'appel des premiers disciples, le Christ disant avant la seconde multiplication des pains : « j'ai pitié de cette foule ! ».

Le hasard fit qu'en 1922, la mère de Lionel Royer, célèbre peintre né à Château-du-Loir, était pensionnaire chez les religieuses de la Providence dans leur maison du Pré au Mans. Pour décorer la chapelle néo-gothique de Ruillé elle fit donc appel à Lionel Royer, auteur en 1913, de 8 peintures géantes de la vie de Jeanne d'Arc pour la basilique moderne de Bois-Chenu à Domrémy.

Malgré des problèmes de vue et des débuts de paralysie de la main, il va s'atteler à la tâche dans la même veine figurative ; des premiers plans nets aux couleurs contrastées, souvent vives et des arrières plans plus vaporeux, volontairement moins précis mais situant la scène.

En dehors de décorations secondaires, il réalisa un bel ensemble de 8 toiles mesurant environ 5m de long. Dans celle tirée de l'Evangile de Luc chapitre 18 ; « Laissez venir à moi les petits enfants », l'artiste ajouta des enfants pauvres de Ruillé qu'accompagnaient des religieuses de la Maison Mère. Sur la droite de la toile, la religieuse de face en noir est sans doute le portrait de Mère Marie-Henri (voir figure 1 ci-dessous). Cinq toiles ont été restaurées dans les années 2010 par le conseil Départemental de la Sarthe.



Figure 1

Elle fit aussi assembler les documents nécessaires à la composition d'une Histoire de la Congrégation. Après que le Père Bainvel (1858-1937), professeur à l'Institut catholique de Paris, eut donné le Nihil Obstat (« rien ne s'oppose »), la notice fut imprimée chez Mame, au début de l'année 1923.

C'est à partir de 1922 que Mère Marie-Henri entreprit de faire recouvrer légalement à la Congrégation ses biens saisis par le fisc et dont M le Chanoine Renard s'était porté acquéreur, le 17 juin 1899. Maître Hilaire Lhôte, dévoué notaire de la Communauté, rédigea un acte authentique de donation ayant le caractère de bienfaisance. Un décret présidentiel du 26 janvier 1923 autorisa la Congrégation à accepter la donation. La Congrégation pouvait recouvrer légalement le patrimoine que lui avaient légué son fondateur et ses premières Mères.

Elle fit part de la bonne nouvelle à toute la Communauté : « Mes Sœurs, dit-elle, nous sommes chez nous... ».